REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Yvelines

Mairie de Feucherolles

CARTE D'IDENTITÉ NATIONALE
Personne MINEURE

PREMIÈRE DEMANDE où RENOUVELLEMENT

Mairie de Feucherolles
39 Grande Rue
78810, Feucherolles
01.30.79.93.10

Pour la Pré-demande, utiliser un timbre dématérialisé ou achat en ligne : www.ants.gouv.fr

Pensez à imprimer ou à noter le numéro de la pré-demande pour le présentez lors de votre rendez-vous.

La présence du mineur est obligatoire au dépôt du dossier.

TOUT RETARD OU DOSSIER NON COMPLET SERA REFUSÉ

Nom : …….. Rendez-vous le : …….. Heure : ……..	**Dépôt de dossier uniquement sur rendez-vous sur le site internet de la mairie : https://feucherolles.fr/** **Horaires des retraits sans rendez-vous** Le lundi et vendredi De 9h à 12h et de 14h à 17h
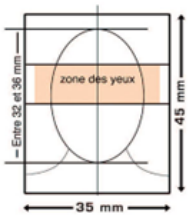
- Pour une 1ère demande ou une perte produire un acte de naissance de moins de 3 mois et/ou le passeport en cours de validité **(original et photocopie).**
- Si perte : 25€ en timbres fiscaux (Déclaration de perte à remplir en mairie au dépôt du dossier) ou vol (à se procurer au commissariat de police) + document officiel avec photo ou attestation sur l'honneur en cas d'absence d'autre pièce d'identité.
- Pour un renouvellement produire l'ancienne carte nationale d'identité **(original et photocopie recto verso)**
- Décret naturalisation + Attestation d'identité avec photo du représentant légal (original et photocopie) Titre républicain ou passeport étranger.
- Justificatif de domicile de moins d'un an (original et photocopie).
  Exemple : Quittance de loyer, avis d'imposition ou de non-imposition, facture téléphonique fixe ou portable…
- **Si les parents sont hébergés :** pièce d'identité de l'hébergeant + justificatif de domicile de l'hébergeur + attestation d'hébergement **(originaux et photocopies sauf pour l'attestation : document original).**
- La pièce d'identité des représentant légaux du mineur **(original et photocopie recto verso).**
- En cas de divorce ou séparation des parents : jugement de divorce ou de séparation.
- 2 photographies d'identité de moins de 6 mois et identiques (en couleur) conformes à la norme des photographies d'identité sur les documents officiels (vois schéma). **Ne pas les découper.**